

# Le Combat Social FO 49

Mensuel d'informations de l'Union Départementale cgt-Force Ouvrière de Maine et Loire

Numéro 10-2016 (octobre 2016)

## Sommaire

- 2 L'éditorial de Catherine Rochard
- 3 et 4 Résolution du Comité Confédéral National
- 5 8 novembre : grève des hospitaliers
- 6 et 7 Congrès de la Fédération Nationale de l'Action Sociale
- 7 et 8 Le syndicat FO-COM écrit au maire d'Angers
- 9 Interview du syndicat FO des territoriaux de Murs Erigné
- 10 Les retraités dans la rue le 29 septembre
- 11 Valéo : FO fait capoter un « accord de compétitivité »
- 12 Communiqués de l'UD
- 13 Elections TPE
- 14 & 15 Elections Assistantes Maternelles
- 16 AG de l'UD
- 16 Publicité

LE COMBAT SOCIAL FO 49

Prix : 1 €

Imprimé à

l'Union Départementale  
Force Ouvrière  
de Maine-et-Loire

14, place Louis Imbach  
49100 ANGERS

Tel : 02 41 25 49 60

[www.fo49.fr](http://www.fo49.fr)

Inscrit à la CPPAP n°  
0720S07442

Directrice de publication :  
Catherine ROCHARD



# Élections TPE : la dernière ligne droite !

Autour de vous, aidez les  
salariés des TPE à faire  
entendre leur voix

# Faites voter FO



# L'éditorial de Catherine Rochardeau

## Les élections passent... ... les revendications restent

C'est sur fond de campagne électorale pour les élections présidentielles que la rentrée s'est faite !

On comprend mieux la précipitation pour adopter la loi Travail, loi régressive qui s'attaque aux garanties collectives des salariés. Il fallait à tout prix que le gouvernement puisse passer à autre chose dès la rentrée.

Mais les travailleurs n'ont pas la mémoire courte et ils n'oublieront pas toutes les contre-réformes qui ont été adoptées par ce gouvernement et les précédents.

Il y aura bien à un moment ou à un autre, un revers de bâton à l'encontre de ceux qui gouvernent à force de faire fi des travailleurs, des chômeurs et des retraités.

À écouter un bon nombre de candidats, il faudra, lors du prochain quinquennat, aller encore plus loin !

Selon eux, il conviendra de museler les organisations syndicales qui sont un frein à cette politique libérale, de destruction des conquêtes sociales : objectif, s'attaquer aux droits et aux mandats syndicaux !

La voilà la solution de ces candidats à la présidentielle : museler toute expression d'une résistance à la politique qu'ils entendent mener. Politique qui vise à remettre en cause et à détruire tous les acquis de 1936 et 1945, à savoir : la Sécurité sociale, l'énergie, les Postes et télécoms, les chemins de fer, les

transports, les statuts de la fonction publique, les conventions collectives.

Politique qui s'attaque à tous les services publics, dont la destruction à terme semble programmée ! Nouvelles attaques contre la Sécurité sociale pour laquelle Marisol TOURAINE se félicite d'avoir comblé « le trou ».

Mais à quel prix ! 4 nouveaux milliards d'économies à réaliser sont programmés pour 2017 dont 1,3 milliards pour les hôpitaux, 300 000 euros pour le secteur médico-social et 2,6 milliards d'économies sur les soins de ville !

Pour l'hospitalisation, ce sont des restructurations à marche forcée, des suppressions de postes qui sont programmés avec, au final, une dégradation des soins et de la prise en charge des patients.

Une même logique dans le secteur des finances publiques, qui se traduit par des fermetures de trésorerie, comme à la poste où la fermeture de nombreux bureaux de poste est programmée.

Que dire de la Fonction Publique Territoriale, où la baisse des dotations là aussi se traduit par des mutualisations, des externalisations des services et donc par une diminution importante du nombre des emplois.

Dans le même temps, le gouvernement annonce une augmentation du Crédit Impôt Compétitivité Emploi, encore des cadeaux fiscaux

et des millions d'euros à reverser aux actionnaires !

Cette politique du toujours plus aux patrons se traduit à nouveau alors que les entreprises dégagent des bénéfices comme c'est le cas dans le groupe PSA par l'annonce de 2 000 suppressions d'emplois, c'est la même situation chez Alstom, à STX. Alors que les carnets de commandes sont pleins, les grands patrons ne rêvent que de s'enrichir ailleurs après avoir essoré les entreprises !

Exit la loi qui devait interdire les licenciements dans les entreprises dégageant des bénéfices importants.

C'est face à ce constat que le CCN qui s'est déroulé à PARIS les 29 et 30 septembre a conclu sa résolution en indiquant que :

**« Construire le rapport de force à même de faire reculer le gouvernement et le patronat, obtenir en particulier l'abrogation de la loi Travail et faire aboutir les revendications de Force Ouvrière est indispensable.**

**Le CCN se félicite du rôle joué par la Confédération dans les derniers mois, par la clarté de la revendication pour le retrait puis l'abrogation de la loi Travail. La Confédération a permis que s'engage un mouvement puissant dans l'action commune. Dans la continuité, le CCN apporte son soutien aux actions décidées par les Unions Dé-**

» Suite de l'édito page 2

**partementales et les Fédérations et donne mandat à la Commission exécutive et au Bureau confédéral pour prendre toute initiative nécessaire. »**

Et c'est, dans ce cadre-là que la fédération des personnels des

services publics et de santé appelle, avec la CGT et SUD, à la grève et à manifester dans les hôpitaux publics et privés, les cliniques, le 8 novembre 2016.

Le 8 novembre sera également suivi dans la Sécurité sociale. C'est dans ce contexte que la fédération

des finances appelle à la grève le 15 novembre.

**Nous l'avons dit ! Nous ne lâchons rien ! Et y compris pendant la campagne pour les élections présidentielles !**

**Nos revendications sont toutes légitimes !!**

# Résolution du Comité Confédéral National des 29 et 30 septembre



Réuni les 29 et 30 septembre 2016 à Paris, le CCN s'inscrit dans l'ensemble des revendications des résolutions du 23e Congrès confédéral de février 2015 à Tours.

## Pour l'abrogation de la loi relative au travail

Ultra minoritaire, imposée à coups de 49.3, la loi « Travail » détruit des droits collectifs et accroît les inégalités ainsi que la précarité, notamment des jeunes, dans la continuité du pacte budgétaire européen et du « pacte de responsabilité ». L'inversion de la hiérarchie des normes concernant dans un premier temps, le temps de travail et la poursuite des travaux de réécriture du Code du travail s'inscrivent dans une destruction programmée des conventions collectives de branches par le transfert de pans entiers du droit du travail et de la négociation collective au niveau de l'entreprise anticipant celle des statuts de la fonction publique. La remise en cause du rôle de la branche ; celle de droits individuels acquis ; la remise en cause des majorations des heures supplémentaires ; les facilitations des licenciements ; l'affaiblissement de la médecine du travail sont au cœur de ce texte. FORCE OUVRIERE poursuit son combat contre ce texte, y

compris sur les aspects juridiques, constitutionnels, conventionnels et réglementaires. Le CCN revendique l'abrogation de cette loi inacceptable.

## Pour l'augmentation des salaires, la création d'emplois de qualité et l'investissement productif

Le niveau global et dramatique du chômage rappelle que cette politique économique est néfaste. La consommation et l'investissement notamment public, l'innovation, en particulier industrielle, sont les clés pour relancer l'activité, l'emploi et la croissance.

Devant les difficultés industrielles touchant de nombreux secteurs et face au manque de soutien des politiques, le CCN revendique une véritable politique industrielle créatrice d'emplois et défendant l'industrie sur notre territoire national, y compris en autorisant la prise de majorité de capital par l'État, temporaire ou définitive, quand la situation l'exige pour sauver l'emploi.

Pour le CCN, l'augmentation du pouvoir d'achat demeure la revendication prioritaire et immédiate pour les travailleurs. Il revendique notamment un SMIC à 1 370 € net par mois, soit 80% du salaire médian, et une augmentation générale des

salaires, des rémunérations des apprentis, des pensions, des retraites, des allocations et des minima sociaux. Le CCN revendique le retour de l'indexation des retraites et pensions sur les salaires. Dans la Fonction publique, la perte du pouvoir d'achat se poursuit. Le CCN continue de revendiquer l'augmentation immédiate de 8% et l'attribution de 50 points d'indice.

Le CCN dénonce et combat la détérioration des conditions de travail accentuée par les phénomènes de stress engendrés par les nouvelles déréglementations.

Pour le CCN, le CDI est la forme normale de relation de travail et doit le demeurer. Aussi, il dénonce l'utilisation abusive faite des contrats courts et précaires (CDD, Intérim...). Le CCN rejette le pacte de responsabilité, accordant 100 milliards en trois ans au patronat doublé d'un marché de dupes en matière d'emplois, affaiblissant de plus le financement de la Sécurité sociale et le fonctionnement des services publics du fait des exonérations et des 50 milliards de réductions de dépenses publiques et sociales. Le CCN condamne l'attribution des aides publiques aux entreprises distribuées sans ciblage, sans conditionnalité, ni contrôle. Le CCN rappelle son opposition à toutes formes d'exonération de cotisation de Sécurité sociale qui

mettent en cause le salaire différé et l'ensemble de la protection sociale collective. Le CCN rappelle sa revendication d'une grande réforme fiscale fondée sur une proportionnalité juste et redistributive, ainsi que son opposition à la mise en place d'un prélèvement à la source, antichambre de la fusion IRPP/CSG.

### Défendre la République et notamment l'égalité de droits

Le CCN réaffirme son attachement à la République, une, indivisible et laïque, facteur consubstantiel à l'égalité de droits. Il s'oppose à la réforme territoriale, atomisant l'action publique, créant des régions autonomes et omnipotentes et faisant disparaître ou affaiblissant les communes et départements. Le CCN s'oppose également à la loi santé, à la maîtrise comptable ainsi qu'aux mesures d'économies imposées à la protection sociale. Il s'oppose aussi à la loi de refondation de l'école et à ses conséquences, notamment les réformes du collège et des rythmes scolaires. Il rappelle son attachement indéfectible au statut général et aux spécificités des 3 versants de la fonction publique. Le CCN revendique une augmentation des moyens humains et financiers pour les institutions du service public de l'emploi (Pôle Emploi, missions locales, AFPA, etc.), afin d'endiguer la détérioration continue du service rendu et de permettre un retour plus rapide vers l'emploi.

S'agissant de la numérisation et de la digitalisation, le CCN revendique une approche collective en termes de droits et statuts, les progrès techniques ne devant pas être un prétexte pour la personnalisation de la relation sociale et économique contraire aux droits individuels et collectifs. Le CCN dénonce les propositions visant à instaurer un « revenu de base », qui n'est qu'un moyen d'avaliser le sous-emploi en cherchant à rendre acceptable la précarité au titre de la charité, engendré notamment par l'« ubérisation » au lieu de la combattre.

Le CCN dénonce la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, purement idéologique, qui va accroître les coûts et la précarité énergétique et s'inscrit à contre sens des besoins tant sociaux qu'économiques.

La crise économique toujours en cours sert aussi de prétexte aux tenants du libéralisme pour réduire à néant la liberté des travailleurs, que ce soit à travers la remise en cause de l'expression démocratique des salariés de faire valoir leurs droits qu'à exprimer un rapport de forces. La per-

sistance de l'état d'urgence ainsi que la loi sur le renseignement menacent les libertés individuelles et collectives. Par ailleurs, le CCN n'accepte aucune remise en cause du droit de grève et de manifester et soutient l'action des travailleurs pour défendre partout dans le monde ce droit essentiel, mais chaque jour remis en cause. De plus, face à l'absence de politique commune des États et aux drames humains quotidiens, le CCN réclame la mise en place d'une solidarité et d'une politique migratoire européenne.

Le CCN exige l'arrêt des tractations menées en catimini par la Commission européenne avec d'autres États notamment les accords TTIP, TISA ou celui initié avec la Chine.

### Libres, Indépendants, Revendicatifs

Le CCN réaffirme son profond attachement à la liberté et à l'indépendance syndicales qui sont à la base de toutes les actions revendicatives de FO dans la négociation comme dans l'action. Fidèle à ses principes, FO ne donnera aucune consigne de vote à l'occasion des diverses élections politiques, en particulier pour les premiers et deuxièmes tours des élections présidentielles 2017. Le CCN revendique l'abrogation des lois liberticides dites de représentativité et condamne la loi relative au « dialogue social et à l'emploi » qui porte atteinte aux institutions représentatives du personnel et aux syndicats, affaiblissant le rôle essentiel des CHSCT, instance à part entière et fusionnant les négociations collectives obligatoires. Si la restructuration des branches doit permettre d'assurer une meilleure couverture conventionnelle pour tous les salariés à condition de respecter la hiérarchie des normes, le CCN appelle à la plus grande vigilance quant aux risques de remise en cause des droits conventionnels et de la représentation des salariés du fait des fusions et élargissements à venir. Le CCN se félicite de la décision de l'OIT exigeant de la France, suite à la plainte de FORCE OUVRIERE, de réviser sans délai, les règles de désignation des délégués syndicaux et exige du gouvernement l'application de cette décision.

Le CCN apporte son soutien à toutes les unions départementales et unions locales dont les conditions de mise à disposition des locaux sont remises en cause par les collectivités pouvant aller jusqu'à des menaces d'expulsion pure et simple.

Pour le CCN c'est une attaque de plus contre les moyens d'action des syndicats et de défense des intérêts des travailleurs.

Face à toutes ces attaques, le développement syndical est une priorité : le CCN appelle l'ensemble des structures et militants à amplifier la syndicalisation en développant de nouvelles implantations et en renforçant les structures existantes par l'augmentation du nombre d'adhérents y compris dans les TPE. Le CCN apporte son soutien à tous les syndicats FO et tous les travailleurs qui, chaque jour, combattent y compris par la grève, pour défendre leurs revendications et intérêts légitimes.

Le CCN dans ce contexte condamne la multiplication des arrestations des procédures judiciaires, des peines et des sanctions lourdes requises à l'encontre de militants syndicalistes. Le gouvernement use de méthodes qui tentent de remettre en cause la légitimité de l'action syndicale. Le CCN dénonce la répression en cours alors que la violence subie par les salariés au quotidien émane principalement des choix économiques qui leur sont imposés. Le CCN exige l'abandon immédiat de toutes les poursuites contre les militants mis en cause.

Le CCN revendique, dans les branches qui ne le prévoient pas, des dispositions applicables aux salariés des TPE, et la possibilité d'y désigner des représentants syndicaux. L'égalité républicaine doit s'appliquer à tous les salarié(e)s. À travail égal, salaire égal, y compris pour les droits sociaux et syndicaux. Le CCN appelle tous les syndicats et les militants FORCE OUVRIERE à se mobiliser pour faire voter FO aux élections dans les TPE de novembre et décembre 2016.

***Construire le rapport de force à même de faire reculer le gouvernement et le patronat, obtenir en particulier l'abrogation de la loi Travail et faire aboutir les revendications de FORCE OUVRIERE est indispensable. Le CCN se félicite du rôle joué par la Confédération, dans les 7 derniers mois, par la clarté de la revendication pour le retrait puis l'abrogation de la loi travail, la Confédération a permis que s'engage un mouvement puissant dans l'action commune. Dans la continuité, le CCN apporte son soutien aux actions décidées par les unions départementales et les fédérations et donne mandat à la Commission Exécutive et au Bureau Confédéral pour prendre toute initiative nécessaire.***

## 8 novembre, contre le plan Touraine et les GHT :

# Grève et manifestations des hospitaliers à l'appel de FO, la CGT et Sud

Nos camarades hospitaliers seront en grève, le 8 novembre contre la politique de démantèlement de l'hôpital poursuivie depuis des années par les différents gouvernements et considérablement aggravée par la loi Santé de la ministre Touraine. Du fait de cette loi, les restructurations hospitalières se poursuivent à marche forcée. Nos camarades s'inquiètent en particulier de la mise en place de 135 «Groupements Hospitaliers de Territoires» (GHT), préfigurant les fusions de services et d'établissements en application de la loi.

Deux projets d'ordonnance sont en cours :

- l'un pour les fusions d'hôpitaux<sup>(1)</sup>,
- l'autre concerne la constitution et le fonctionnement des GCS<sup>(2)</sup> qui introduit de nombreuses modifications notamment la suppression de la référence à un but non lucratif et la possibilité de détacher du personnel sans notion de volontariat.

**Ces dispositifs (GHT et GCS) constituent sans doute l'aspect le plus restructurant que l'hôpital ait connu depuis 1945.**

Ces outils sont mis en place pour accélérer les recompositions, jugées par le gouvernement très insuffisantes ces dernières décennies<sup>(3)</sup>.

Les personnels et leurs représentants ne veulent pas voir démanteler les hôpitaux. Ainsi l'opposition à la constitution des GHT prend forme et s'organise.

Les votes sur les conventions constitutives des GHT qui ont eu lieu en juin sont particulièrement significatifs. Dans la quasi-totalité des Comités Techniques d'Établissement<sup>(4)</sup>, les votes ont été massivement défavorables :

- 95% des CTE se sont majoritairement

prononcés contre les GHT, marquant ainsi le rejet de cette territorialisation destructrice d'emplois, de lits, d'activités, d'acquis sociaux.

- Dans les CHU, **il n'y a pas eu un seul vote majoritaire de CTE** pour la mise en place des GHT. Du jamais vu !

Certes, le CTE n'est qu'une instance consultative, mais ce refus franc et massif est très significatif et même si cette résistance a été peu relevée dans les médias, le ministère ne peut l'ignorer.

Pas plus que ne peuvent l'ignorer les chefs d'établissement confrontés aux conséquences des GHT.

Pour FO, ces votes constituent une première étape.

### FO-Santé n'ira pas aux conférences territoriales de dialogue social (CTDS)

Dans le même temps, Force Ouvrière a réaffirmé son opposition aux «conférences territoriales de dialogue social» qui ont pour objet d'intégrer les syndicats et les faire accompagner les économies budgétaires et les restructurations.

Dans le secteur privé, la logique de la loi El Khomri ramène tout au niveau de l'entreprise.

Dans la Fonction Publique Hospitalière, c'est le GHT, qui aura pour objectif d'assouplir ou de s'affranchir du cadre réglementaire du statut, en recherchant « l'acceptabilité sociale des recompositions à venir », dicit l'association des DRH hospitaliers. C'est ce qui explique la position fédérale de FO de ne pas siéger dans les « conférences territoriales de dialogue social (CTDS) ».

### «Comme pour la loi Travail, nous ne lâchons rien contre la loi Santé et les GHT»

Une même logique anime la Loi dite de « modernisation de notre système de santé » et ses GHT, la « réforme Territoriale », la « réforme des Parcours profession-

nels, carrières et rémunérations » : promouvoir l'austérité, diminuer les dépenses publiques.

Que ce soit la loi Travail, la «réforme» territoriale, la Loi de santé avec les GHT ou la réforme des parcours professionnels des agents, à chaque fois, le gouvernement utilise le passage en force. Il poursuit et accentue les contre-réformes destructrices, malgré l'opposition des salariés, des personnels et des syndicats.

La fédération des services publics et de santé poursuit la mobilisation avec les organisations syndicales dans la Fonction Publique Hospitalière qui ont combattu la loi TOURAINE et la loi EL KHOMRI.

**Une rencontre interfédérale (FO, CGT et Sud) a eu lieu le 27 septembre pour dégager une action commune contre les GHT et contre l'austérité budgétaire incarnée dans le budget de la sécurité sociale.**

Cette rencontre a abouti à un appel à la grève et aux manifestations le 8 novembre.

**Le 8 novembre, les personnels de la FPH sont appelés à faire grève et à manifester pour les revendications particulières et générales, comme l'abrogation de la loi Santé et des GHT, le maintien de tous les hôpitaux, tous les services, tous les postes, préserver les statuts.**

**À Angers, la manifestation partira à 10 heures de la place Imbach en direction de la préfecture.**



1 Cf. projet d'ordonnance relative à la procédure de fusion des établissements publics de santé, en application de l'article 204 de la Loi Touraine

(2) Groupement de Coopération Sanitaire : Article 201 de la même loi du 26 janvier 2016. Organisation de la coopération entre établissements publics et privés, qu'ils soient à but non lucratif ou non.

(3) Cf. les propos de la ministre le 4 février 2015 déclarant que les GHT sont de « puissants leviers de la recomposition de l'offre de soins »; le Magazine Challenge (27/02/15) évoquant **la suppression de 22 000 postes** et le Figaro (26/03/16) **un plan de fermeture de 16 000 lits**.

(4) Comité Technique d'Établissement. Instance représentative du personnel dotée de compétences consultatives sur les sujets ayant une incidence sur le fonctionnement et sur l'organisation de l'établissement.

# Congrès de la Fédération Nationale de l'Action Sociale FO

**L**a Fédération Nationale de l'Action Sociale de notre confédération (FNAS-FO) a tenu son congrès dans le Maine-et-Loire (à la Pommeraye) au cours de la semaine du 11 au 14 octobre 2016. La FNAS-FO regroupe les syndicats des salariés des secteurs sanitaire, social et médico-social à but non lucratif (c'est-à-dire les personnels des établissements pour l'enfance protégée, handicapée ou inadaptée, des établissements pour adultes handicapés, ou encore éta-

blissements d'enseignement et de formation professionnelle du secteur médico-social.) Ce congrès a regroupé près de 300 délégués, militants et invités.

Catherine Rochard, secrétaire générale de l'UD 49 a accueilli les délégués au nom de l'UD et a assisté à une partie des travaux du congrès. Jean-Claude Mailly est venu saluer les congressistes.

Nous reproduisons ci-dessous l'interview de Pascal Corbex, secrétaire général de la FNAS, dans FO Hebdo.



**FO Hebdo : Tu viens d'être réélu hier au poste de secrétaire général de la Fédération nationale de l'action sociale FO. Quelles sont les principales préoccupations des salariés représentés par la fédération ?**

Pascal Corbex : Les salariés des secteurs sanitaire, social et médico-social à but non lucratif subissent les conséquences du désengagement des financeurs, ils sont notamment soumis à une flexibilité de plus en plus importante. Nous assistons dans le même temps à l'envolée des contrats précaires. S'y ajoute le blocage des salaires qui s'inscrit dans la durée, au nom de l'idée que nous devrions tous être « heureux » d'avoir un emploi, y compris précaire, même si le prix en est de rejoindre la cohorte des salariés pauvres.

Plus généralement, les salariés de l'action

sociale restent, avec l'ensemble des autres salariés, mobilisés contre la loi Travail et ils demandent son abrogation.

## Le 8 novembre, les salariés de l'Action Sociale seront dans l'action

**FO Hebdo : La Fédération des services publics et de santé FO a appelé avec la CGT et SUD les personnels de la fonction publique hospitalière à une journée de grève nationale et de manifestations le 8 novembre. Les salariés de l'Action sociale seront-ils de la partie ?**

Pascal Corbex : Absolument, car nous

sommes dans la même tourmente. Nous aussi combattons l'austérité dont la loi Santé, les projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale sont les bras armés. Nous demandons des moyens financiers et humains à la hauteur des besoins. Nous défendons le maintien et la création d'emplois pour une meilleure prise en charge des personnes les plus fragiles de notre société. Et nous refusons la mise en concurrence avec le secteur marchand, qui fait régresser à la fois les droits des salariés et ceux des usagers.

**FO Hebdo : Quels sont les principaux objectifs de la fédération pour les trois prochaines années ?**

Pascal Corbex : L'augmentation générale des salaires et l'amélioration des conditions de travail aujourd'hui fortement dégradées, avec la défense des conventions collectives, font partie de nos priorités absolues. Nous nous battons contre la volonté patronale de négocier une convention collective unique étendue dans la branche sociale et médico-sociale, qui ne pourra que tirer les droits des salariés vers le bas. Le développement syndical reste aussi une préoccupation de tous les instants.

**FO Hebdo : Le développement syndical serait donc le nerf de la guerre ?**

Pascal Corbex : En quelque sorte, car c'est lui qui permet d'obtenir de la représentativité, d'organiser les salariés, et d'avoir du poids pour faire aboutir les revendications. Je précise que nous restons à FO attachés à un syndicalisme d'adhérents,

➤ suite de la page 6

notre objectif est de doubler leur nombre au cours des trois prochaines années. Se développer, c'est aussi se donner les moyens de défendre un syndicalisme libre et indépendant, qui est la « marque de fabrique » de FO.

**FO Hebdo : Les élections professionnelles TPE, qui vont se tenir du 28 novembre au 12 décembre, approchent à grands**

**pas. Comment la fédération s'inscrit-elle dans la préparation de cette élection qui permettra aux salariés des entreprises de moins de 11 salariés de désigner des représentants syndicaux sur sigle ?**

Pascal Corbex : Nous sommes pleinement engagés dans cette campagne. La semaine prochaine, nous allons adresser 30 000 dépliant aux salariés concernés

par les élections, de manière ciblée. Nous avons en effet fait imprimer dix versions, correspondant aux dix secteurs professionnels représentés par notre fédération. Cela permet d'exposer de manière précise les revendications que nous défendons, secteur par secteur, par exemple pour les établissements pour personnes handicapées, l'aide à domicile ou encore les chantiers d'insertion



**Fermeture des bureaux de poste à Angers**

## Nos camarades de FO-COM écrivent au maire d'Angers



**D**epuis que «La Poste» a été transformée en société anonyme à capitaux publics en application des directives européennes, les «obligations de services public» qui lui étaient autrefois imposées sont maintenant négociées avec l'état et l'Association des Maires de France au travers de «contrats de présence postale» triennaux.

L'objectif principal du «contrat de présence postale territoriale» pour les 3 ans

à venir, en cours de discussion entre La Poste, le gouvernement et l'Association des Maires de France, au nom de «l'adaptation du réseau aux contraintes économiques», est la fermeture de très nombreux bureaux de poste, en continuant les fermetures dans le monde rural et en les accélérant dans les villes.

Les bureaux de poste de plein exercice ferment les uns après les autres pour être remplacés soit par des agences postales

communales (financées par les mairies), soit par des «relais commerçants», lesquels auront en charge une partie des services rendus par les bureaux de poste (affranchissement, dépôt et retrait des colis...) à l'exclusion en particulier des services bancaires.

Il s'agit de passer d'un réseau où les bureaux de poste étaient largement majori-

Suite page 8 ➤➤

►► suite de la page 7

taires encore en 2014 (54 % aujourd'hui) à un réseau largement dominé par les « partenariats » où les bureaux de poste seront en forte régression.

Évidemment *La Poste* annonce que le nombre de points de contact (17 000) restera inchangé puisque les bureaux de poste seront transformés en agences postales communales ou en relais commerciaux.

L'objectif rejoint celui des missions nouvelles confiées aux facteurs (faire passer

le permis de conduire, se déplacer vers des personnes isolées...) pour compenser la régression des services sociaux et de santé, missions financées par les habitants concernés. En même temps qu'elle liquiderait ses bureaux de poste, La Poste deviendrait la béquille de cette régression généralisée du service public !

Nos camarades de FO Com sont pleinement engagés dans le combat contre cette destruction du service public postal, destruction qui s'accompagne de suppressions d'emplois, restructurations, regroupements... qui imposent aux agents des

conditions de travail dégradées.

Le profond mal-être, rendu public à travers la médiatisation de cas de suicides, règne à La Poste, est dénoncé par notre syndicat, qui s'appuie sur des rapports d'experts.

Parmi les actions qu'ils mènent, nos camarades alertent les municipalités sur les perspectives de fermeture de bureaux de poste de plein exercice.

C'est ce qu'ils ont fait en écrivant au maire d'Angers sur ce sujet. Nous reproduisons leur courrier ci-dessous.



**Fédération Syndicaliste FORCE OUVRIERE de la  
COMMUNICATION  
Postes et Télécommunications - 39 rue de l'enfer -  
BP 50901 49009 ANGERS CEDEX 01  
POSTE**

Angers le 16 septembre 2016

M. Christophe BECHU  
Maire d'ANGERS

Objet : Fermeture de bureaux de poste d'ANGERS.

Mr le Maire,

Dans le cadre de ses réorganisations successives, et malgré les abondements des différents fonds publics (CICE, péréquation tarifaire...), La Poste a décidé de la fermeture des bureaux de poste d'Angers St Michel, Angers Verneau et Angers Lorette.

Rappelons une fois encore que La Poste, malgré un budget bénéficiaire ces 5 dernières années, et particulièrement en 2015 avec 700 millions d'excédent (!), n'accorde pas à ses managers les moyens financiers et donc humains nécessaires à l'exécution de ses missions de Service Public.

Ces capacités financières établies, force est de constater que, malgré cela, La Poste :

- après avoir fermé les bureaux des zones rurales pour, disait-elle, mettre des agents en face de ses clients,
- après avoir ensuite obligé les clients des villes à se diriger vers les automates et internet,
  - va transformer des bureaux de poste en Relais Poste Urbain (un RPU n'ayant aucune capacité à remplir les mêmes missions que les bureaux !), et donc du même coup diriger les clients en masse vers les derniers bureaux encore en exercice...
  - va dans le même temps, en l'absence de toute logique (humaine, commerciale, sociale...), tenter de ne plus laisser qu'un seul bureau d'Angers-ville ouvert entre 13 h et 14 h

et ne manquera pas, comme après chaque réorganisation, de procéder dans quelques mois à de nouvelles mesures de réduction d'heures d'ouverture, faisant le constat « surprenant » que l'activité des guichets a à nouveau diminué, et ainsi de suite, jusqu'à fermeture totale !

En mai dernier, au travers d'une grève, les personnels des bureaux de poste d'Angers ont manifesté leur opposition envers ces fermetures.

C'est pourquoi par ce courrier, nous tenons à vous alerter sur ces nouveaux dangers qui menacent toujours plus un Service public parfaitement viable financièrement. Votre mandat d'élu, vous autorise, si possible de manière collective, à exiger de La Poste une réelle qualité de service. Celle-ci se doit d'être à la hauteur à la fois des hausses récurrentes des tarifs postaux, lesquels sont bien supérieurs aux chiffres officiels publiés, et des fonds publics perçus.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout complément d'information, d'échange direct ou effectuer ensemble toute démarche auprès de La Poste pour obtenir les moyens nécessaires à l'exercice de ses obligations.

Nous vous prions d'agréer, M. le Maire, l'assurance de nos respectueuses salutations.

**La Secrétaire Départementale  
Sophie JEAN**

# En direct des syndicats

## Le syndicat FO des territoriaux de Murs Erigné mène une enquête sur « le mal-être au travail » des agents de la commune

*Le Combat Social FO 49 a rencontré Nicolas Plard (secrétaire du syndicat des territoriaux de Murs-Erigné) et Stéphane Mercier (trésorier du même syndicat)*

**CS :** Le 17 octobre, le *Courrier de l'Ouest*, sous le titre « *passé d'armes au conseil municipal* », se fait l'écho d'une algarade entre la majorité et l'opposition à propos « *d'un rapport du syndicat FO sur la souffrance au travail* ». Qu'en est-il ?

**Nicolas Plard :** d'abord une précision. Effectivement nous sommes à l'initiative d'une enquête sur le mal-être au travail dans notre collectivité. Nous avons effectivement transmis les résultats de cette enquête à tous les élus, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition.

Lorsque l'opposition a souhaité nous rencontrer -es qualité-, nous avons décliné l'invitation.

Nous ne souhaitons pas être instrumentalisés par l'une ou l'autre des parties. Ce qui nous occupe, ce sont les conditions de travail des agents, et pas les oppositions entre la « majorité » et « l'opposition ». À chacun son rôle. Nous faisons du syndicalisme, pas de la politique.

De plus, ce qui nous fait sourire c'est que l'ancien maire ne nous portait pas dans son cœur. Il a fallu qu'il soit dans l'opposition pour se soucier de nos arguments...

**Stéphane Mercier :** En fait, nous avons déclenché cette enquête parce qu'une réorganisation en profondeur des services municipaux est à l'œuvre, comme dans beaucoup de collectivités, du fait de la baisse considérable des dotations d'état (qui, en même temps qu'il baisse les dotations, transfère des charges nouvelles aux collectivités !).

Du fait de cette réorganisation, de nombreux agents sont venus nous voir pour nous alerter : brusques changements de planning, pression pour que les agents en fassent plus avec moins de moyens, etc.

**CS :** Comment avez-vous élaboré l'enquête ?

**NP :** Ça a été une véritable élaboration collective. Le bureau du syndicat a pris le questionnaire en charge, questionnaire qui a été ensuite remis à l'ensemble des adhérents qui ont pu le discuter, l'amender, et enfin le valider.

Le questionnaire a ensuite été remis à l'ensemble des agents et nous avons eu 65 % de retours

Nous savions que les résultats seraient négatifs, mais pas à ce point-là. Les agents nous ont fait remonter toute une série de situations, de ressentis, qui marquent un climat délétère dans la collectivité.

**CS :** Qu'avez-vous fait des résultats ?

**NP :** dans un premier temps, nous avons réuni la section pour faire part des résultats et c'est ensemble que nous avons décidé de la suite. Nous avons donc transmis ces résultats à l'ensemble du conseil municipal (d'où la réaction des élus de l'opposition que tu signalais tout à l'heure) d'une part et nous avons tenu une heure d'information syndicale où 25 agents (sur 90, encadrement compris)

étaient présents.

**SM :** Nous avons décidé maintenant de faire circuler des cahiers de doléances et de revendications dans chaque service, et nous les remettrons officiellement à M. le Maire quand ils seront complets. Nous organisons le rapport de force pour «faire bouger les lignes».

**Et comment a réagi la municipalité ?**

**NP :** Ce qui est clair c'est que leur attitude à notre égard s'est vraiment modifiée. L'encadrement et les élus nous regardent de façon plus... respectueuse on va dire.

**SM :** La preuve c'est que, du coup, le maire décide d'enfin mettre en place le «Document unique», obligatoire depuis... 2010 !

**Le Courrier**  
del'ouest 17/10/2016

Mûrs-Erigné

### Passé d'armes au conseil municipal

Prise de bec, mardi, lors du conseil municipal de Mûrs-Erigné entre la majorité, conduite par Damien Coiffard, et l'opposition de Philippe Bodard.

Une question à l'ordre du jour au sujet des Ressources humaines a mis le feu aux poudres. Les élus ont dû se prononcer sur la suppression puis sur la création de postes d'adjoint d'animation de 2<sup>e</sup> classe. Philippe Bodard, ancien maire et chef de file de la liste d'opposition, a interpellé Damien Coiffard, maire, sur la dégradation des conditions de travail. Il a lancé un pavé dans la maire en demandant la création d'une commission Ressources Humaines pour « plus de démocratie et de transparence ».

**Les débats sont nourris et l'ambiance s'électrise**

« Je ne peux pas accepter que le personnel communal soit maltraité », a asséné Philippe Bodard. Patern Penard, ancien adjoint de la majorité, annonce son « refus de voter ». Les débats sont nourris et l'ambiance s'électrise.

Damien Coiffard refuse la demande de Philippe Bodard. Le vote se déroule sans la participation de la liste d'opposition conduite par l'ancien maire, qui nourrit son propos par un courrier du syndicat FO, pointant du doigt une forte dégradation des conditions de travail à la Ville et de la souffrance au travail. « Une agente



Philippe Bodard, ancien maire, et Damien Coiffard, maire actuel de Mûrs-Erigné, se sont écharpés au sujet d'un rapport du syndicat FO, pointant du doigt la souffrance au travail d'agents de la Ville.

est malade, cloîtrée chez elle à cause de vos décisions. »

Damien Coiffard passe à l'offensive. « Qu'avons-nous trouvé, à notre arrivée à la mairie ? Je vais vous le dire : une ambiance dégradée, pas d'organigramme, ni de fiche de poste mais aussi aucun Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Aujourd'hui, nous avons retravaillé sur un organigramme, sur une lisibilité des pôles et des services et engagé une démarche autour du bien-être au travail ».

Il insiste : « Nous travaillons avec un conseiller de prévention et nous avons mis en place des référents service conditions de travail. Nous cernons et analysons les causes par service, avec les responsables des pôles. Nous rencontrerons le personnel avant la fin de l'année et nous ferons un retour au cours d'un conseil municipal spécifique. C'est une politique ambitieuse que nous menons », martèle le maire.

# Retraités FO

## Les retraités dans la rue le 29 septembre à l'appel de FO et de la CGT, avec la FSU et SUD et des associations de retraités pour affirmer leurs revendications

### ANGERS

le **Courrier** de l'Ouest 30 SEPTEMBRE 2016

#### ► Social. 200 retraités mécontents devant la préfecture d'Angers

Des retraités de la France entière ont manifesté hier à l'appel de neuf organisations syndicales et associatives. À Angers, ils étaient environ 200 devant la préfecture, essentiellement sous les drapeaux de la CGT et de FO. Ils ont remis une motion au préfet, rassemblant les revendications communes des retraités mécontents « de la baisse continue de leur pouvoir d'achat. Ils s'inquiètent de voir les prix augmenter alors que les pensions de retraite, hormis une augmentation familiale de 0,1 % l'année dernière, n'ont pas été revalorisées depuis 2013, et alors que les cotisations aux mutuelles

complémentaires ont augmenté de plus de 13 % depuis 2007 ». En outre, les perspectives ne sont guère réjouissantes. Pas seulement à court terme, avec le nouveau gel des pensions annoncé hier par le gouvernement pour l'année qui vient, mais aussi à plus longue échéance, avec la menace qui pèse sur la survie de la pension de réversion et sur « la baisse des pensions de retraite complémentaire dès la génération 1959 ». Ils réclament une revalorisation mensuelle et immédiate de « 300 € », et demandent une indexation « non pas sur les prix, mais sur le salaire moyen ».



Angers, hier. Une prise de parole a eu lieu avant la remise d'une motion.



Prise de parole devant la préfecture des organisateurs de la manifestation.

Jacques FOUBERT, secrétaire de l'Union Départementale des Retraités FO du Maine et Loire est à droite sur la photo.



Article du **Courrier de l'Ouest** du 30/09

La motion remise à la préfète



Poursuivant leur mobilisation engagée en particulier les 10 mars et 9 juin 2016, les retraités du Maine-et-Loire, sont rassemblés ce 29 septembre 2016 devant la préfecture d'Angers à l'appel de leurs organisations syndicales de retraités CGT, FO, FSU, et des associations de retraités FGR.FP et LSR, qui s'associent à l'action nationale de ce jour décidée par 9 organisations de retraités, pour dire :

**NON à la détérioration continue de leur pouvoir d'achat.**

Oui les retraités sont en colère, car leurs retraites sont gelées depuis 2013 !

La commission des comptes de la sécurité sociale a affirmé dans son récent rapport que « la revalorisation des pensions au 1er octobre 2016 serait nulle ».

C'est donc un nouveau gel des retraites au 1er octobre qui est annoncé.

Si ce n'est l'aumône de 0,1 % accordée en octobre 2015, le gouvernement n'a pas revalorisé les pensions de retraite depuis 2013 !

Oui les retraités sont en colère face aux diverses taxes et charges supplémentaires qui leur sont imposées par le gouvernement !

Après une lettre adressée aux ministres des Finances et du Budget en février dernier, les 9 organisations syndicales de retraités ont pu enfin rencontrer le 3 mai leurs représentants.

Elles demandaient le rétablissement de la demi-part fiscale pour les contribuables isolés ainsi que celui de l'exonération des majorations familiales pour les parents ayant élevé 3 enfants au moins.

Le 3 mai dernier, les 2 ministères ont rejeté leurs revendications.

Oui les retraités sont en colère, car leur niveau de vie se dégrade, conséquence des politiques libérales successives mises en œuvre depuis 1993

► Avec le recul de l'âge de la retraite pour les générations entre 1960 et 1980, « la durée de retraite sans incapacité diminuerait de 13 à 12,7 ans pour les femmes et de 11,9 à 11,3 ans pour les hommes » (selon le dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites) ;

► Selon l'INSEE, les tarifs des complémentaires ont augmenté de 13,1 % depuis 2001 ;

► À la suite au dernier accord AGIRC-ARRCO et ses effets dévastateurs, la pension complémentaire baisserait de 14 % dès la génération 1959 et de 19 % pour la génération 1990 !

**C'est pourquoi les retraités en colère revendiquent :**

- L'amélioration et le rattrapage de leur pouvoir d'achat, soit 300€ immédiatement !
- La fin du gel des retraites et des pensions et leur indexation sur l'évolution du salaire moyen (et non sur les prix).
- Le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier de chaque année.
- Pas de pension inférieure au SMIC revalorisé, pour une carrière complète.
- Le maintien des pensions de réversion et la suppression des conditions de ressources.
- Le rétablissement de la 1/2 part fiscale pour toutes les personnes isolées, veufs et veuves.
- Le rétablissement de l'exonération fiscale des majorations familiales accordées aux parents ayant élevé 3 enfants.

Les organisations syndicales de retraités du Maine-et-Loire réaffirment leur détermination à combattre la « loi travail » et à obtenir son ABROGATION.

Cette loi a pour objectif de faire baisser le coût du travail pour mieux satisfaire les intérêts du patronat. Cela aurait pour conséquence une baisse des cotisations versées aux caisses de retraite. Il y a donc un danger réel pour les retraites et les pensions, et de façon générale pour notre système de protection sociale collective.

# En direct des syndicats

## à Valéo, FO, avec la CGT, fait capoter un « accord de compétitivité »

**N**ous vivons une drôle de période. Avec la loi Travail adoptée, le patronat se sent pousser des ailes. Cette loi prévoit en effet la possibilité de passer des «accords de compétitivité» même si l'entreprise n'est pas en difficulté. Ces accords ont pour objet de faire baisser le coût du travail, et ainsi rendre l'entreprise «plus compétitive». On imagine immédiatement, si de tels

accords passent, le comportement des concurrents : «notre concurrent Machin est plus compétitif parce qu'il a passé un accord de compétitivité... Il faut qu'on en fasse autant sinon nous allons avoir des difficultés » prétendront les patrons.

Ces accords sont une machine à «dumping social» comme l'a toujours dénoncé notre confédération.

Le site d'Angers de la société Valéo Vi-

sion a cru, dans cet esprit, possible de proposer aux salariés un accord qui prévoyait, entre autres, l'allongement du temps de travail de la bagatelle de près d'un mois, bien sûr à salaire constant.

Dès l'annonce du plan, la section FO de Valéo Vision s'est réunie en AG à l'occasion de la manifestation du 15 septembre et a élaboré la motion suivante :

### Déclaration de l'Assemblée Générale du 15 septembre 2016

L'assemblée générale des adhérents FO de Valéo Vision d'Angers s'est réunie le jeudi 15 septembre 2016 pour discuter du plan de compétitivité présenté aux syndicats par la direction et arrêter la position de la section syndicale.

Ce plan propose une nouvelle organisation en 3/8 sur 5 jours pour les salariés travaillant aujourd'hui en 2 équipes et de nuit.

Ce plan s'il était appliqué générerait un allongement du temps de présence annuel de près d'un mois pour les salariés en 2/8 et de 11 jours pour les salariés de nuit. De plus, les salariés de nuit seront présents 45 jours de plus par an.

Ce plan se traduira aussi pour les salariés du week-end par une flexibilité accrue et une perte de salaire.

La direction prévoit aussi la suppression de 3 jours de RTT pour les salariés forfaitisés (cadres et certains techniciens supérieurs).

Ainsi, ce plan provoquerait une aggravation considérable des conditions de travail et de fortes contraintes sur la vie privée.

Pour toutes ces raisons, l'assemblée générale des adhérents FO de Valéo Vision d'Angers se prononce contre ce plan de compétitivité.

L'assemblée générale des adhérents FO de Valéo Vision d'Angers précise qu'elle n'acceptera aucune augmentation du temps de travail et du nombre de jours de présence, aucune suppression des jours de RTT.

Elle mandate ses représentants pour intervenir sur cette base.

À Angers, le 15 septembre 2016



**Willy Duval, secrétaire du syndicat des métaux d'Angers et secrétaire de la section FO-Valéo**

**U**ne fois cette déclaration rendue publique, nos camarades de Valéo Vision ont rencontré la CGT.

Les deux sections syndicales ont décidé de faire une déclaration à la première réunion et de quitter la table des négociations. Leur pourcentage de représentativité cumulé dépassant les 70 %, au-

cune des autres sections syndicales ne peut signer cet accord, ni séparément ni ensemble.

Bien évidemment le patron ne baisse pas les bras... mais il a pour l'instant les mains liées par la fermeté de nos camarades, avec la CGT.

Cette situation à Valéo n'est pas isolée... L'UD demande aux camarades confrontés à de telles velléités patronales de faire remonter, toutes affaires cessantes, leurs informations à l'Union Départementale.

## Communiqué de l'UD

### MOTION DE SOUTIEN AUX 6 MILITANTS D'HAGUENEAU

**L**a Commission administrative de l'Union Départementale Force Ouvrière du Maine et Loire s'est réunie le lundi 10 octobre 2016. Elle a pris connaissance de la convocation pour le 9 novembre 2016 devant le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg, de 6 militants syndicaux FO, CGT et Solidaires, suite à l'action intersyndicale menée le 19 mai 2016 à HAGUENEAU.

L'UDFO 49 leur apporte son entier soutien, et en particulier à notre camarade Michel POULET, Secrétaire départemental de l'Action Sociale et Secrétaire général adjoint de l'Union Départementale FO du Bas-Rhin.

L'UDFO 49 condamne fermement cette tentative de criminalisation de l'action syndicale.

Dans tous leurs combats et précisément

dans celui contre la loi Travail, les salariés sont en état de légitime défense et aucune manifestation pacifique ne doit tomber sous le coup de la loi.

Le 19 mai dernier, journée d'appel à une mobilisation nationale CONTRE la LOI TRAVAIL, 200 salariés du Bas Rhin se sont trouvés à l'entrée de la zone commerciale d'HAGUENEAU. Spontanément, les manifestants ont décidé de monter sur la voie rapide afin d'informer par la diffusion de tracts des conséquences néfastes de la Loi Travail. Cette action n'a donné lieu à aucun débordement ni à aucune dégradation.

Le procureur de la République a néanmoins décidé de poursuivre en justice 6 d'entre eux,

alors qu'aucune plainte n'avait été déposée.

L'UDFO 49 dénonce la répression en

cours contre le mouvement syndical, et condamne l'acharnement à l'encontre des 15 salariés d'Air France, ainsi que des 8 militants de Good Year, ces derniers ayant été condamnés en janvier 2016 de la prison ferme en première instance, et dont le recours en appel sera jugé mi-octobre.

L'UDFO 49 affirme son entière solidarité à l'égard des camarades victimes de l'arbitraire étatique et exige l'abandon pur et simple des poursuites engagées à leur encontre.

L'UDFO 49 invite l'ensemble des salariés (privés - publics) à apporter leur soutien à tous les militants poursuivis pour fait de résistance syndicale, et à poursuivre le combat afin d'obtenir l'Abrogation de la Loi Travail, en défense de la démocratie et de la liberté syndicale.

Fait à Angers, le 11/10/2016

## Communiqué des unions départementales de la région des pays de la Loire l'UD

Monsieur le Préfet de Région  
Préfecture de Région  
Pays de la Loire 6 quai Ceineray  
BP 33515 44035 NANTES cedex 1

Fait à Nantes, le 23 septembre 2016

**Objet : Signature des conventions de partenariat dans la lutte contre le travail illégal dans le secteur du déménagement et dans le secteur du paysage**

Monsieur le Préfet de Région,

**V**ous avez sollicité les Unions départementales Force Ouvrière de la région pour être signataires des conventions de partenariat dans la lutte contre le travail illégal dans le secteur du déménagement et dans le secteur du paysage.

Bien évidemment, nos Unions départementales partagent le constat mentionné dans le préambule du projet de convention, à savoir que « le travail illégal perturbe gravement et met en danger les équilibres économiques et sociaux ».

La lutte contre la fraude aux cotisations sociales et contre le travail illégal relève avant tout des pouvoirs publics et plus précisément des services de l'État (inspecteurs du travail) et de la sécurité sociale (inspecteurs de l'URSSAF). La

diminution drastique depuis plusieurs années des moyens humains et budgétaires n'est pas sans impact sur la capacité de l'Etat à lutter efficacement contre cette fraude sociale qui précarise nombre d'actifs et de futurs retraités.

Votre démarche s'inscrit dans un contexte marqué par la volonté partagée du gouvernement et du patronat de déréglementer et d'abaisser le coût du travail, d'imposer une loi qui fragilise et flexibilise le travail, en se passant du vote des parlementaires et en faisant fi d'une opinion publique majoritairement opposée à cette contre-réforme.

Comme vous le savez, Force Ouvrière est attachée à la pratique contractuelle et ainsi disponible pour discuter et négocier des améliorations pour les salariés.

En revanche, nous n'entendons pas situer notre action dans une démarche de cogestion ou de participation à des politiques de portées générales, fussent-elles louables. C'est la raison pour laquelle notre organisation ne sera pas signataire du projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet de Région, l'expression de nos salutations distinguées.

Michel LE ROC'H  
pour la coordination des  
Unions départementales  
CGT-FORCE OUVRIERE  
des Pays de la Loire

# ÉLECTIONS TPE

## Très Petites Entreprises (- de 11 salariés)

Les entreprises de moins de 11 salariés ne peuvent pas avoir de représentation syndicale dans leur entreprise.

À la suite de la loi du 20 août 2008, des élections pour les TPE, sur sigle, ont été instituées. Chacun de nous connaît qui un coiffeur, qui une assistante maternelle, qui un salarié d'un garage automobile, qui une vendeuse dans un magasin

de vêtement... Ce sont eux qui doivent voter. Il nous faut les convaincre de le faire pour FO. Un matériel très complet est à disposition à l'Union Départementale.

Rapprochez-vous de l'UD pour connaître la façon dont la campagne électorale est organisée !



Du 28 novembre au 12 décembre 2016

# VOTEZ

« *Soyez-en sûr(e), votre voix va compter.* »

# FO

LA FORCE SYNDICALE

*Cette élection est la vôtre. Car, comme plus de 4 millions de salariés, vous êtes employé(e) d'une très petite entreprise (TPE) ou employé(e) à domicile. Votre voix pèsera dans votre région. Elle sera aussi prise en compte au niveau national.*

*FO milite pour une économie qui donne la priorité à la création de vrais emplois, stables, et non aux profits des grands groupes financiers qui détruisent les emplois de proximité dans les centres-villes comme dans les zones rurales.*

*En soutenant FO, vous soutiendrez un syndicat indépendant des partis politiques, un syndicat qui respecte votre liberté.*

*FO sait dire non aux reculs sociaux, que ce soit sur la retraite ou le Code du travail. FO est aussi à l'origine des grandes conquêtes sociales et a toujours démontré sa capacité à négocier des accords porteurs de progrès.*



**Jean-Claude Mailly**

Secrétaire général de Force Ouvrière

Profession de foi adressée aux assistant(e)s familiaux (iales) et aux assistant(e)s maternel (le)s du Maine et Loire. Si des camarades connaissent des Ass-Mat, nous les sollicitons pour qu'ils les fassent voter FO

23 novembre 2016  
Assistant(e) maternel (le), assistant(e) familial(e) :  
Élection de vos représentants à la CCPD

Madame, Monsieur

Assistante ou assistant maternel (le) agréé(e) (toutes catégories d'accueil : employés [es] par les particuliers, l'aide sociale à l'enfance, les crèches familiales..); assistante ou assistant familial(e), vous êtes appelé(e) à élire vos représentants à la Commission Consultative Paritaire Départementale (C.C.P.D.) au plus tard le 23 novembre 2016. La Commission Consultative Paritaire Départementale est un organisme composé à égalité de représentants du département désignés et de représentants élus des assistants maternels et familiaux.



La CCPD doit émettre un avis avant toute décision du Président du conseil général sur le retrait, le non-renouvellement ou la restriction de l'agrément ainsi que sur le programme de formation des assistants maternels et des assistants familiaux. Ces représentants auront donc, en particulier, à vous accompagner (et le cas échéant vous défendre) lors de toute convocation liée à votre agrément devant cette Commission.

#### L'AGRÉMENT

Que vous soyez assistant(e) maternel (le) ou assistant(e) familial(e), vous devez obtenir une autorisation préalable à l'exercice de votre profession.

L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans par le président du conseil général qui précise le nombre et l'âge des enfants qui peuvent être accueillis<sup>(1)</sup>.

Le code de l'Action Sociale et des

(1) Pour les assistants familiaux, l'obtention du diplôme d'État valide définitivement l'agrément

familles précise les critères légaux requis et tout refus, restriction ou suspension d'agrément doit être dûment motivé. Les élus FO s'attacheront au strict respect de ces dispositions et pourront vous défendre dans le cadre de la commission.

#### LA FORMATION

La C.C.P.D. donne également son avis sur le programme de formation des assistants maternels et des assistants familiaux qui doit contribuer au développement de leur qualification et donc à la reconnaissance de leur profession. FO sera particulièrement

attentive à la mise en œuvre d'un plan de formation.

#### LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE DES ASSISTANT(E)S MATERNEL (LE)S À DOMICILE

Un nouveau pas pour une réelle reconnaissance

Si les difficultés pour l'obtention de cette certification sont nombreuses, la démarche de prise en compte des compétences et de validation de l'expérience représente une évolution vers une véritable professionnalisation. FO vous assistera dans cette démarche.

# FO

LA FORCE SYNDICALE

Le **Syndicat National Force Ouvrière des Assistantes Maternelles** participe activement aux négociations de votre Convention Collective dans les différents ministères concernés.

Il est notamment à l'origine de la reconnaissance professionnelle via la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) ainsi que la mise en place d'une couverture mutuelle santé dans la convention collective.

Localement, l'Union Départementale Force Ouvrière vous renseigne, vous conseille et peut vous assister pour tout litige avec vos employeurs, et devant la Commission Départementale

## L'ACTION DU SYNDICAT FORCE OUVRIÈRE

### ➤ LES INTERVENTIONS AUPRÈS DE LA COMMISSION :

Nos représentants ont assisté, à plusieurs reprises, des assistantes maternelles devant la Commission Départementale. Leur présence a été décisive pour la défense des salariés qu'ils représentent, face à une commission qui connaît mal le droit du travail.

### ➤ L'ORGANISATION DE RÉUNIONS D'INFORMATION :

L'Union Départementale FO a organisé régulièrement des réunions d'information avec les négociatrices du syndicat national.

Au cours du précédent mandat, ces assemblées, qui ont réuni plusieurs dizaines d'entre vous à Angers, Saumur et Cholet, ont permis d'apporter de nombreuses précisions sur l'application du droit dans et de la convention collective.

### ➤ PAR AILLEURS LE SYNDICAT NATIONAL :

diffuse une revue bimensuelle auprès des adhérents et permet un accès à des informations juridiques, via un code transmis aux adhérents.

## FORCE OUVRIÈRE,

### LE SYNDICAT PROCHE ET TRÈS IMPLIQUÉ DANS VOTRE PROFESSION :

De nombreux syndicats départementaux se créent. C'est le cas en Maine-et-Loire, cela permet de faire le lien avec les négociations nationales de la Convention Collective et la réalité locale du terrain, et pouvoir régler au plus près les problèmes que vous rencontrez.

Ainsi, dans le cadre des élections TPE qui vont avoir lieu du 28 novembre au 12 décembre 2016, les listes régionales Pays de la Loire comportent 3 assistantes maternelles sur 8 candidat(e) s : une en Maine-et-Loire, Marie-Annick THIEBAULT, une en Sarthe, Carole LOIZEAU, une en Vendée, Évelyne Cyx.

## Vos candidates Force Ouvrière

### TITULAIRES

- Mme BAZOT, Assistante familiale
- Mme DURAND Patricia, Assistante Maternelle, Trélazé
- Mme ELIE Catherine, Assistante Maternelle, Angers
- Mme GELINEAU Sandra, Assistante Maternelle, Chemillé

### SUPLÉANTES

- Mme BOULAY, Assistante familiale
- Mme BERNIER Émilie, Assistante Maternelle Le Mesnil en Vallée
- Mme FORGET Françoise Assistante Maternelle Trélazé
- Mme THIMOLEON Nathalie Assistante Familiale (Sortante)

**LE 23  
NOVEMBRE**

**Votez FO**



## 20 septembre : 110 militants Force Ouvrière du Maine-et-Loire réunis pour préparer les combats de la rentrée

**M**ardi 20 septembre, plus de 110 responsables et militants Force Ouvrière se sont réunis dans la grande salle Pelloutier à la Bourse du Travail.

Présidée par Yves Verrier, secrétaire confédéral chargé du secteur de la communication, cette assemblée a été l'occasion de faire le point de la situation en cette rentrée.

Catherine Rochard, secrétaire générale de l'Union Départementale est revenue sur le combat mené, dans l'unité avec la CGT, la FSU, Solidaires, l'UNEF et l'UNL pour le retrait du projet de loi Travail : «Une chose est claire, les salariés n'ont pas décidé de lâcher l'affaire !» dit-elle.

Elle revient ensuite sur l'ensemble de la situation sociale marquée par une politique d'austérité qui frappe tous les secteurs du public comme du privé et appelle l'ensemble des militants à se mobiliser au sein de l'interprofessionnel.

«En décembre, les salariés des TPE vont voter... Tous les militants de l'organisation sont prêts à mener cette campagne auprès des salariés de ce secteur,» dit-elle, puis elle insiste : «l'Union Départementale va se déployer sur tout le département dans les premiers jours d'octobre».

Divers syndicats se sont exprimés ensuite, rapportant les mobilisations en cours dans leurs secteurs (métallurgie, hospitaliers publics et privés, enseignants, organismes sociaux, Fonction publique territoriale, Pôle Emploi, Alimentation...). Ils ont développé les revendications, notamment sur les salaires, l'emploi, les restructurations, qu'ils mettent en avant, toutes en lien direct avec la politique d'austérité. Yves Verrier a conclu l'assemblée générale au nom de la Confédération, en faisant un tour d'horizon complet des situations internationale et nationale. Il a particulièrement insisté sur le fait que la confédération Force Ouvrière reste mobilisée sur la Loi Travail comme sur toutes les lois de régression sociale (Loi hospitalière, loi NOTRe, lois Macron...)

**AG2R LA MONDIALE**

Santé & Prévoyance

# ON SE COMPREND MIEUX QUAND ON EST PROCHE

Nous sommes l'interlocuteur privilégié des branches professionnelles dans la mise en place et le suivi des régimes de protection sociale complémentaires conventionnels de santé et de prévoyance.

Déployées sur plus de **100 sites en région**, nos équipes de terrain interviennent au plus près des entreprises et des salariés, des employeurs et des particuliers.

Et, **solidaires** parce que nous ne voulons oublier personne, nous renforçons notre **engagement social** auprès des plus fragiles.

Pour en savoir plus : Jean-Loup REALLAND  
Direction des Accords Collectifs

Tél. : 02 22 06 66 55  
[jean-loup.realland@ag2rlamondiale.fr](mailto:jean-loup.realland@ag2rlamondiale.fr)



**EXPERTISE  
ACCOMPAGNEMENT**

**PROXIMITÉ**

**SOLIDARITÉ**